

Pays : République centrafricaine

DSRP : Pillier 1. Restaurer la sécurité, consolider la paix et prévenir les conflits.

Effets de l'UNDAF : 1. D'ici 2011, les populations centrafricaines vivent dans un environnement de paix, de sécurité, de prospérité économique ou les droits humains sont respectés; elles participent équitablement au processus de décentralisation et à la consolidation de la démocratie; 1.1. Les institutions démocratiques (législatif, exécutif, judiciaire et médiatique) jouent pleinement leur rôle de garants des principes démocratiques et du respect des droits fondamentaux; 1.2. La sécurité est rétablie et la paix consolidée sur l'ensemble du territoire national et les mécanismes de la gouvernance locale sont mis en place.

Lien avec le Plan Stratégique : Prévention des crises et relèvement

Indicateurs : Dissipation de la tension en fournissant un espace démocratique ouvert au dialogue entre les acteurs politique aussi bien au niveau des régions que dans la capitale, avec la contribution des communautés locales; Meilleures conditions pour les élections libres et transparentes en 2010; Participation accrue des groupes d'opposition à la vie civile et politique; Inclusion de certains éléments des anciens groupes rebelles dans les FACA; Engagement de tous les acteurs à l'accès libre et démocratique du public aux médias.

Partenaires chargé de la mise en œuvre : BONUCA / PNUD

(Institution désignée/Organisation d'exécution)

Description succincte :

L'organisation d'un dialogue politique inclusif entre le gouvernement, les parties politiques, l'opposition armée et des représentants de la société civile représente une étape capitale dans la consolidation de la paix en RCA. Ce projet a pour objectif de (i) appuyer les travaux préparatoires extensifs nécessaires à la facilitation des discussions franches et constructives entre toutes les parties, et (2) apporter une contribution au financement de la tenue du dialogue pour permettre aux parties de se réunir et d'arriver à des conclusions acceptables par tous afin de venir à bout de la crise en vue d'améliorer la stabilité politique et pour s'assurer que la RCA soit en mesure d'organiser des élections démocratiques de manière pacifique en 2010.

Période du programme : 2007-2011
Composante du programme : Gouvernance et prévention des crises
Titre du projet : Dialogue Politique Inclusif
Numéro du projet : 00058216
Durée du projet : 12 mois
Date de démarrage du projet : Décembre 2007
Modalité de gestion : DEX

Budget Total : 926.050 USD
Ressources allouées : 926.050 USD
• Fonds pour la Consolidation de la Paix (Peacebuilding Fund) : 801.975 USD
OIF : 77.000 USD (à confirmer)
Gouvernement Africain : 47.075 USD
Gouvernement : Contribution en nature

Sylvain MALIKO
Ministre d'Etat au Plan, à l'Economie et à la
Coopération Internationale

François Lonseny FALL
Représentant Spécial du Secrétaire Général des
Nations Unies

Ibrahima DJIBO
Directeur Pays du PNUD



Signature et date

Signature et date

Signature et date



208

I. ANALYSE DE LA SITUATION

1.1. Contexte sécuritaire général du pays

La République centrafricaine (RCA) est un pays enclavé qui dispose d'un grand territoire sous-peuplé. Une combinaison de facteurs – comprenant la pauvreté, une faible présence de l'Etat en dehors de la capitale, l'effondrement du système de sécurité conjugué avec la destruction du capital social – a favorisé l'émergence de mouvements d'opposition armés, de coupeurs de route et de groupes d'autodéfense. Les forces de défense et de sécurité de la République Centrafricaine sont divisées en factions, mal formées et complètement sous-équipées ; par conséquent, elles ne sont pas toujours en mesure de protéger la population et assurer la défense du territoire national. De nombreuses attaques commises sur les grands axes routiers rendent difficile la circulation des personnes et des biens et jusqu'à la mi-2007, de fréquentes exactions sur les communautés rurales, au cours desquelles des villages étaient souvent brûlés et des personnes prises en otage, ont rendu impossible la production des cultures vivrières dans certaines zones, en particulier dans l'extrême Nord-Ouest. Presque un quart de la population – soit environ un million de personnes – a été touchée par la violence.

1.2 Influences de conflits avoisinants

Les conflits régionaux et la situation sécuritaire dans les pays voisins, ont exacerbé davantage l'inclinaison de la RCA vers les conflits. Les menaces de violence résultant des conflits au Tchad, au Darfour et en République Démocratique du Congo, sont toujours présentes et la circulation des armes à travers les frontières sont difficilement contrôlable, car les combattants se déplacent entre les zones de conflit.

1.3 Opposition armée dans le nord du pays

A la fin de 2006, trois groupes d'opposition armés ont été plus actifs sur le terrain. L'Armée Populaire pour la Restauration de la République et la Démocratie (APRD), opérant autour de Paoua dans la province de l'Ouham-Péndé située dans le Nord-Ouest. Le Front Démocratique pour le Peuple Centrafricain (FDPC) qui opère autour de Kabo dans le centre nord du pays. L'Union des forces Démocratiques et Républicaines (UFDR) composée de combattants Tchadiens, Soudanais et Centrafricains opérant dans la province de la Vakaga, située dans le Nord-Est.

1.4 Accords de paix et négociations

La négociation et la signature des deux accords de paix en 2007 par le Gouvernement laisse supposer que la RCA est engagée dans un processus de restauration de la sécurité, de la paix et de la stabilité. En effet, le 2 février 2007, le Gouvernement a signé l'accord de Syrte avec Abdoulaye Miskine, Chef du FDPC et André Ringui, un ancien Ministre de Patassé et proche de Miskine. Cet accord était ouvert à la signature des autres chefs rebelles, et exigeait un cessez-le-feu immédiat et que les combattants déposent leurs armes. Malheureusement, sa crédibilité a été mise en cause.

Cependant, une deuxième avancée a eu lieu lorsque le Gouvernement a signé un accord de paix avec Zacharia Damane, le Chef d'Etat Major de UFDR le 13 avril 2007. L'accord contient des clauses relatives à la cessation des hostilités, la réinsertion des combattants de l'UFDR, la libération des prisonniers politiques et la proclamation d'une amnistie générale à l'endroit des militaires et des combattants de l'UFDR. Le Président a mis en place un groupe de contact qui doit servir de « comité de suivi de l'accord », et les efforts destinés à la mise en œuvre de l'accord ont commencé.

Les deux accords de paix signés en 2007 contiennent des clauses relatives à une amnistie générale, destinées à couvrir toutes sortes de crimes et profiter à tous les belligérants (« amnistie globale »). Cette sorte d'amnistie peut institutionnaliser l'impunité. En vue d'atteindre les objectifs de réconciliation et de

combattre le climat d'impunité en RCA, le Dialogue Politique Inclusif (DPI) devrait servir de forum pour soulever et discuter des problèmes liés à l'amnistie, en tenant compte des conventions et normes internationales sur les droits de l'homme.

A ce jour, la plus importante réalisation de ces accords est la manifestation de la volonté politique aussi bien de la part du Gouvernement que des groupes d'opposition armés, pour une négociation constructive et la stabilité du pays. A la suite des accords de paix, le Président a nommé Abdoulaye Miskine et Zacharia Damane comme ses conseillers politiques conformément à la clause n°5 des accords de paix. Par ailleurs, le groupe de contact désigné par le Gouvernement, s'est engagé dans les négociations avec l'APRD avec l'objectif de conclure un accord de paix.

1.5 Médiation et dialogue

Pour aider au retour d'une paix durable en RCA, le Bureau de l'Organisation des Nations Unies en Centrafrique (BONUCA) a conseillé et aidé à la mise en place en février 2005 d'un groupe dit « Groupe des Sages », une structure de six membres, pour servir de garant au Code de bonne conduite devant régir la vie politique en RCA, avant, pendant et après les élections. En 2006, face à la crise politico-militaire, le Groupe des Sages a initié une série de consultations avec les principaux acteurs de la vie politique y compris l'opposition armée. Suite à ces consultations le Groupe a recommandé au Président de la République, la tenue d'un dialogue politique inclusif. Dans sa déclaration du 13 août 2007, le Président de la République a réaffirmé sa ferme volonté d'aller au DPI et a décidé la mise en place d'un Comité Préparatoire du Dialogue Politique Inclusif en concertation avec l'opposition.

Cette volonté politique d'organiser le DPI rejoint le point de vue du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui est que la crise actuelle de la RCA ne peut pas être résolue par des moyens militaires et que la tenue d'un dialogue politique inclusif avec des efforts continus vers la relance économique sont les seules voies pour aboutir à la paix. Ce Dialogue Politique est donc perçu comme l'une des voies privilégiées de sortie de crise.

Le BONUCA en collaboration avec le Centre pour le Dialogue Humanitaire, a organisé du 22 au 24 août 2007, une réunion de concertation sur ledit dialogue. Cette rencontre à laquelle ont participé des représentants de l'Assemblée Nationale, des partis politiques (mouvance présidentielle, opposition et autres), de la société civile et des groupes politico-militaires a permis de dégager un consensus général autour des points fondamentaux dont la création d'un Comité Préparatoire. Le Décret N° 07.292 du 8 octobre 2007 a porté création du Comité Préparatoire du Dialogue Politique (Annexe 1). Le Décret N° 07.356 du 30 novembre 2007 a modifié et complété les dispositions de ce décret (Annexe 2) et le Décret N° 07.357 du 30 novembre 2007 a entériné la désignation des membres du Comité (Annexe 3).

II. STRATÉGIE

Les financements acquis du Fonds pour la Consolidation de la Paix contribueront à :

- Appuyer les travaux préparatoires extensifs nécessaires à la facilitation des discussions franches et constructives entre le Gouvernement, les parties politiques d'opposition et les groupes d'opposition armés. Etablir un niveau de confiance entre les acteurs qui permet aux participants de prendre part au Dialogue Politique Inclusif (DPI) sans aucune crainte et de manière ouverte.
- Apporter une contribution au financement d'un Dialogue Politique Inclusif de deux à trois semaines, qui permettra au Gouvernement et aux groupes d'opposition de se réunir et d'arriver à des conclusions acceptables par tous afin de venir à bout de la crise, améliorer la stabilité politique et s'assurer que la RCA est en mesure d'organiser des élections démocratiques de manière pacifique en 2010.

2.1 Phase 1 : Médiation et préparation du dialogue

En vue de faciliter les négociations préliminaires en prélude au DPI, le Centre pour le Dialogue Humanitaire (CDH) appuiera par le biais de facilitateurs/médiateurs internationaux, le processus de médiation entre le Gouvernement et les leaders des principaux partis politiques, les groupes armés et autres acteurs. Il fournira également des services de négociation et d'expertise technique en vue d'assurer une participation efficace au DPI de toutes les parties. Les facilitateurs effectueront de fréquents voyages entre la capitale et les provinces du Nord-Ouest et du Nord-Est, ainsi que dans la sous région pour faciliter les discussions avec tous les acteurs impliqués.

Pour mettre un accent particulier sur l'implication des femmes dans les discussions, des réunions seront organisées non seulement avec les groupes armés et autres acteurs politiques, mais aussi avec les communautés. A cette fin, une série de réunions au niveau des provinces sera organisée et facilitée par les médiateurs, en vue de prendre en compte les préoccupations de la population dans le dialogue. A partir de l'idée de « transformation de conflit » - il s'agit de transformer les facteurs existants de dissensions en déclencheurs de progrès – la clef est d'encourager un esprit de formation de consensus et de dialogue au sein des communautés qui ont été les plus durement affectées par les conflits récents. Les sous-comités de construction de la paix déjà existants au niveau des provinces, seront renforcés en vue des dispositions pratiques à prendre lors des réunions prévues au niveau communautaire.

Pendant cette phase, le Comité préparatoire, appuyé par les facilitateurs/médiateurs internationaux, se basera sur les résultats obtenus pendant la phase de médiation, pour poursuivre le dialogue avec les groupes armés qui n'ont pas conclu un accord de paix avec le Gouvernement, ainsi que les acteurs politiques à l'extérieur du pays, pour recueillir leurs avis sur le DPI. Cette phase sera aussi l'occasion de former les différents acteurs politiques sur la négociation constructive, et de s'assurer que tous les acteurs sont conscients des principes de tolérance et de la formation du consensus qui pourront orienter la deuxième phase du dialogue.

Le Comité préparatoire a pour mission la définition du contenu et la préparation du DPI. Il s'agit particulièrement pour le Comité de réaliser les actions suivantes :

- Elaborer et réunir les documents de travail portant sur les thèmes retenus lors de la concertation tenue entre les acteurs de la vie nationale au Palais de l'Assemblée Nationale du 22 au 24 août 2007, à savoir, les questions politiques et gouvernance, la situation sécuritaire et groupes armés et le développement socio économique,
- Déterminer l'agenda et le calendrier du déroulement du Dialogue,
- Déterminer le nombre des participants au Dialogue et répartir les quotas de participation attribués aux entités concernées,

- Poursuivre des contacts avec les groupes armés actifs sur le terrain ainsi qu'avec les leaders politiques vivant à l'étranger dans l'objectif de convaincre les uns comme les autres de s'associer dans un esprit de conciliation au processus de paix engagé,
- Veiller à différencier la nature et le contenu du Dialogue Politique Inclusif de ceux du Dialogue National de l'année 2003,
- Entreprendre toutes démarches jugées opportunes en vue d'obtenir de la part tant des pouvoirs publics centrafricains que des partenaires extérieurs de la République Centrafricaine les facilités souhaitées dans le cadre de l'exécution efficace de sa mission.

Selon le Décret présidentiel N° 07.356 du 30 novembre 2007, le Centre pour le Dialogue Humanitaire (CDH) assure la présidence du Comité préparatoire, l'ONU et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) sont des facilitateurs et en cas de divergence de vues sur l'application des décrets relatifs au DPI les parties au dialogue peuvent faire recours au Président du Comité Ad hoc dans l'espace CEMAC sur les questions centrafricaines, Omar Bongo Ondimba, Président de la République Gabonaise.

2.2 Phase 2 : Accords de paix et Dialogue politique inclusif

La période prolongée de négociation et de préparation devrait aboutir à la signature d'un accord de paix entre le gouvernement et l'APRD ainsi que d'un accord de paix global entre le gouvernement et tous les groupes d'opposition armés. Après signature de ces accords et l'adoption de mesures judiciaires et sécuritaires permettant la participation de personnalités clés, un comité d'organisation¹ sera mise en place pour organiser le Dialogue Politique Inclusif de deux à trois semaines au cours du troisième trimestre 2008. Le dialogue devrait permettre au Gouvernement et aux groupes d'opposition de se réunir et d'arriver à des conclusions acceptables par tous afin de venir à bout de la crise, améliorer la stabilité politique et de travailler de manière constructive et participative pour des élections libres et transparentes en 2010.

¹ Le Président de la République, Chef de l'Etat, a signé le Décret N° 08.216 du 8 juin 2008 portant création et désignation des membres du Comité organisation du dialogue politique inclusif et fixant ses attributions.

III. RESULTATS DU PROJET

Résultat UNDAF :

1. D'ici 2011, les populations centrafricaines vivent dans un environnement de paix, de sécurité et de prospérité économique où les droits humains sont respectés; elles participent équitablement au processus de décentralisation et à la consolidation de la paix.

Lien avec le Plan Stratégique : Prévention des crises et relèvement

Stratégie de partenariat : Le comité préparatoire du dialogue politique inclusif, qui est composé de représentants de l'opposition démocratique, la majorité présidentielle, la société civile, les pouvoirs publics et des groupes politico-militaires, travaillera avec un appui direct, au niveau opérationnel, du Centre pour le Dialogue Humanitaire, une organisation non gouvernementale suisse spécialisée dans la médiation et la résolution de conflits. Le comité préparatoire recevra un appui, aux niveaux stratégique et logistique, du BONUCA, du PNUD, de l'Organisation Internationale de la Francophonie et d'autres partenaires.

Project title and ID (ATLAS Award ID) : Dialogue Politique Inclusif

Produits escomptés	Résultats	Activités	Partenaire responsable	Intrants
Dialogue Politique Inclusif (DPI), débouchant sur le respect accru de la démocratie et la réduction de la violence en RCA, par l'amélioration de la sécurité des populations civiles dans le Nord de la RCA et en jetant les bases d'une paix durable, est organisé.	1. Contenu du dialogue est préparé; parties prenantes sont mobilisées, informées et sensibilisées.	1.1 Mise en place et appui au fonctionnement d'un comité préparatoire représentatif de tous les acteurs pour préparer le dialogue	Gouvernement, BONUCA, PNUD	Décret présidentiel, membres, local, moyens de fonctionnement.
		1.2 Poursuite des contacts avec les groupes armés actifs sur le terrain ainsi qu'avec les leaders politiques vivant à l'étranger	Comité préparatoire DPI, BONUCA	Facilitateurs/médiateurs et transport
		1.3 Organisation d'une série de réunions au niveau des provinces avec les communautés locales	Comité préparatoire DPI	Participants et transport
	2. Les conditions permettant la participation des toutes les parties au dialogue sont réunies.	2.1 Négociation et signature d'un accord de paix entre l'APRD et le gouvernement	Comité préparatoire DPI, Gouvernement, BONUCA	Participants, facilitateurs et transport.
		2.2 Négociation et signature d'un accord de paix global entre tous les groupes d'opposition armés et le gouvernement	Gouvernement, BONUCA	Participants, facilitateurs et transport.
		2.3. Organisation du DPI au troisième trimestre 2008	Comité d'organisation	Participants, local et mesures sécuritaires.

IV. PLAN DE TRAVAIL

PRODUITS DU CP ATTENDUS et indicateurs, y compris les objectifs annuels	ACTIVITÉS PLANIFIÉES <i>Dresser la liste de toutes les activités, y compris de S&E, qui seront entreprises durant l'année pour réaliser les produits du CP énoncés</i>	CADRE CHRONOLOGIQUE 2008				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PLANIFIÉ	
		1 ^{er} Trimestre	2 ^{ème} Trimestre	3 ^{ème} Trimestre	4 ^{ème} Trimestre		Source des fonds	Description dans le budget
1. Dialogue Politique Inclusif (DPI) débouchant sur le respect accru de la démocratie et la réduction de la violence en RCA, par l'amélioration de la sécurité des populations civiles dans le Nord de la RCA et en jetant les bases d'une paix durable, est organisé.	1.1. Mise en place et appui au fonctionnement d'un comité préparatoire représentatif de tous les acteurs pour préparer le dialogue					Gouvernement, BONUCA, PNUD	Fonds pour la Consolidation de la Paix	200.000
	1.2. Poursuite des contacts avec les groupes armés actifs sur le terrain ainsi qu'avec les leaders politiques vivant à l'étranger					Comité préparatoire DPI, BONUCA	Fonds pour la Consolidation de la Paix	100.000
	1.3. Organisation d'une série de réunions au niveau des provinces avec les communautés locales					Comité préparatoire DPI		
	1.4. Négociation et signature d'un accord de paix entre l'APRD et le gouvernement					Comité préparatoire DPI, Gouvernement, BONUCA	Fonds pour la Consolidation de la Paix	125.550
	1.5. Négociation et signature d'un accord de paix global entre tous les groupes d'opposition armés et le gouvernement					Gouvernement, BONUCA	Fonds pour la Consolidation de la Paix	200.000
	1.6. Organisation du DPI au troisième trimestre 2008					Commission d'organisation	Fonds pour la Consolidation de la Paix, OIF et UA	300.000
2. Suivi et évaluation	1.1 Rédaction du rapport des travaux du Comité préparatoire					Comité préparatoire	Fonds pour la Consolidation de la Paix	250
	1.2 Rédaction du rapport final du projet					Comité d'organisation, BONUCA, PNUD	Fonds pour la Consolidation de la Paix	250
Total								926.050

V. ARRANGEMENTS DE GESTION

Le présent projet sera exécuté par le Bureau Pays du PNUD selon la modalité d'exécution directe (DEX) ; en raison de (1) du contexte particulier de la RCA : pays sortant de crise et faisant face à une insuffisance des capacités en matière de gestion de l'exécution nationale, et (2) de la nature des besoins et activités nécessitant une réponse urgente et appropriée.

L'agence d'exécution, le PNUD est l'entité responsable de la gestion et de l'utilisation efficace des ressources allouées à ce projet. Le choix de cette modalité s'explique par l'exigence de renforcer les capacités de la contrepartie nationale et part le contexte post crise du pays.

Un Comité de pilotage du projet sera mis en place et sera constitué des membres suivants :

1. Un représentant du Ministère de la Communication, du Civisme, du Dialogue et de la Réconciliation Nationale
2. Un représentant du Ministère du Plan, de l'Economie et de la Coopération Internationale
3. Deux représentants du BONUCA
4. Deux représentants du PNUD
5. Un représentant de l'Organisation Internationale de la Francophonie
6. Un représentant de l'Union Africaine

Le rôle de ce comité, qui se réunira une fois par mois, consistera principalement à définir, dans les grandes lignes, les actions à mener, à en assurer le suivi/évaluation et à faire procéder, en cas de besoin, aux réajustements nécessaires.

VI. SUIVI/ÉVALUATION

Le suivi/évaluation du projet se fera à travers un rapport final à la fin du projet.

Outil de suivi du plan de travail annuel

Année : 2008

Composante du programme : Gouvernance et prévention des crises

Agence d'exécution : PNUD

Produits attendus et indicateurs	Résultats et indicateurs	Sources/moyens de vérification	Risques
Dialogue Inclusif Politique (DPI), débouchant sur le respect accru de la démocratie et la réduction de la violence en RCA, par l'amélioration de la sécurité des populations civiles dans le Nord de la RCA et en jetant les bases d'une paix durable, est organisé.	<p>1. Contenu du dialogue est préparé ; parties prenantes sont mobilisées, informées et sensibilisées.</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation des toutes les parties prenantes aux travaux du Comité préparatoire. ▪ Nombre de réunions avec les acteurs politiques et les communautés, facilitées par les médiateurs internationaux, en vue de leur permettre de renforcer les capacités en matière de négociation et d'établissement de consensus. ▪ Capacité des médiateurs et du comité préparatoire à obtenir une entente entre les participants par rapport aux termes du Dialogue Politique Inclusif. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport des travaux du Comité préparatoire ▪ Rapports de missions du Comité préparatoire et des médiateurs internationaux avec une preuve quantitative du nombre de réunions tenues et les participants. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'APRD ou d'autres groupes d'opposition n'acceptent pas de participer au DPI ▪ Le gouvernement refuse d'accepter certaines conditions proposées par l'opposition et met fin au processus de négociation
	<p>2. Les conditions permettant la participation des toutes les parties au dialogue sont réunies.</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature d'accords de paix avec les groupes armés d'opposition. ▪ Adoption de mesures judiciaires et sécuritaires pour la participation au dialogue de personnalités clés. ▪ Nombre et identité des participants au DPI qui signent la déclaration finale. 		

VII. CONTEXTE LÉGAL

Le présent descriptif du programme constitue l'instrument mentionné comme tel à l'Accord d'Assistance de base conclu entre le Gouvernement de la RCA et le PNUD, signé par les parties en août 1976. Les révisions ci-dessous peuvent être apportées au présent descriptif même si elles ne sont revêtues que de la seule signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que ce dernier ait eu l'assurance que les autres signataires du descriptif n'ont pas d'objection à formuler à propos des changements souhaités :

- révisions ou compléments aux annexes du descriptif ;
- révisions n'apportant pas de modifications majeures aux objectifs immédiats, produits ou activités du programme mais qui sont dues à un réaménagement des apports déjà convenus ou à des hausses de coûts entraînés par l'inflation ;
- révisions annuelles obligatoires ayant pour objet de réaménager la fourniture des apports déjà convenus en fonction des dépenses effectives réalisées.